



## Violence volontaire avec itt de 9 jours

Par **alyfo**, le **14/05/2008** à **14:12**

Bonjour, mon mari avait déposé plainte contre notre voisine pour dégradations de véhicules (il l'avait vu faire). Le 19 avril il l'a croisée et lui demande des explications. Elle nie tout et commence à l'insulter et lui dire des propos racistes injurieux et à le griffer. Mon mari pour se défendre la pousse à terre, et elle tombe. Elle est prise en charge par les pompiers et mon mari est emmené en garde à vue pour violence volontaire. A l'issue de la garde à vue, lui aussi dépose plainte contre elle. Aujourd'hui ils ont eu une confrontation au commissariat, elle nie tout. Elle a eu une itt de 9 jours et mon mari une itt de 2 jours. Il est convoqué au tribunal pour violence volontaire ayant entraîné une itt de plus de 8 jours. Il a un casier judiciaire vierge et n'a jamais eu à faire à la police. Que risque-t-il? Une peine de prison? Un sursis?

Par **Jurigaby**, le **14/05/2008** à **14:17**

Bonjour.

Il risque 3 ans d'emprisonnement.

Maintenant, c'est pas dit qu'il soit poursuivi, ni même condamné.

Si tel était le cas, je pense qu'il s'en sortirait avec une amende ou une alternative à l'emprisonnement. Je le vois mal prendre une peine de prison avec ou sans sursis.